



Charte Informatique

Annexe au règlement de la médiathèque municipale de Nailloux

Pour le bon usage des ressources informatiques au sein de la médiathèque municipale de Nailloux

La Médiathèque de Nailloux met à disposition du public des outils d'accès de l'information et de communication afin de compléter les ressources documentaires disponibles sur place décrites dans le règlement intérieur, et de permettre au plus grand nombre d'accéder à ces technologies.

La présente charte, associée au règlement intérieur, a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition du public.

Ce texte est avant tout un code de bonne conduite. Il a pour but de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques et des services Internet, avec des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui.

Conditions d'accès

1. L'approbation préalable et écrite de la charte informatique est indispensable.
2. L'accès aux postes informatiques est ouvert à toute personne sur présentation d'une carte d'identité en cours de validité, ou d'adhérent à la médiathèque.
3. Les mineurs peuvent accéder au matériel informatique uniquement avec l'autorisation parentale préalable et écrite.
4. La connexion wifi s'effectue à la demande auprès du personnel de la médiathèque.
5. Elle est limitée dans le temps à 1 h en cas de forte affluence.
6. L'accès au matériel informatique est possible pendant les horaires d'ouverture.
7. L'accès au matériel informatique peut exceptionnellement être suspendu en cas de réunion, maintenance, panne ou autre contrainte du service.

L'accès à internet

Depuis les postes fixes

L'usage d'internet doit être conforme aux lois en vigueur. Des filtres sont mis en place afin d'empêcher l'accès à des sites constituant une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (sites pirates, pornographie, violence...).

Le personnel de la médiathèque est habilité à juger de l'opportunité d'interrompre tout usage contraire aux règles ou de nature à perturber le service.

En wifi

Il est possible de se connecter sur le wifi de la médiathèque.

Le personnel de la médiathèque n'est pas responsable des dysfonctionnements du matériel personnel (ordinateur portable, smartphone, tablette...).

Pour les mineurs, l'accès à internet, en dehors de la participation à une animation à la médiathèque, reste sous la responsabilité de l'adulte référent qui a signé la charte et donné l'autorisation.

Réseau et données

L'utilisateur est le seul responsable de ses données et de l'usage qu'il en fait sur internet. La médiathèque ne peut pas être engagée en cas de piratage ou d'autres actions frauduleuses. **La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de la connexion internet, mais elle assure le suivi optimisé avec la société de maintenance informatique.**

Comportement de l'utilisateur et usage du matériel

Comportement

L'utilisateur du matériel informatique se doit d'observer un comportement silencieux, calme et respectueux d'autrui.

L'usager doit utiliser avec soin le matériel mis à sa disposition. En cas de dysfonctionnement, il en informe le personnel présent.

Deux personnes au maximum par poste.

Le matériel informatique est sensible, la consommation de nourritures et de boissons n'est donc pas autorisée.

L'usager s'engage à restituer le matériel mis à disposition dans son état initial.

Usage du matériel

1. L'usager ne modifie pas la configuration matérielle ou logicielle de l'équipement qu'il utilise, il n'installe pas de logiciels ou de pilotes.
2. L'utilisation de périphériques externes est limitée à une clé USB personnelle. Ces périphériques externes ne doivent pas contenir de programmes exécutables ni de virus ou de logiciels malveillants : leur usage est réservé à la seule sauvegarde du travail produit au cours de la session.
3. L'usager ne tente pas d'accéder, frauduleusement ou non, à des fichiers ou à des dossiers ne le concernant pas, de les copier ou de les altérer tant sur le poste lui-même que via le réseau local ou par le web (article 323-1 à 323-7 du code pénal).
4. L'usager s'engage à ne pas réaliser de copies, par quelque moyen que ce soit, de contenus des ressources informatiques mises à sa disposition hormis dans le cadre des activités encadrées de type atelier portant sur les solutions libres de droits. Il s'interdit en outre de les modifier ou de les altérer (Code de la propriété intellectuelle relative au droit d'auteur et à la propriété industrielle).
5. L'enregistrement de fichiers et/ou de données personnelles sur les disques du poste informatique ou du réseau n'est pas conseillé. La Médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de divulgation, de perte ou d'altération de tels enregistrements.
6. Un filtre restreint les possibilités de navigation en bloquant l'accès à certains types de contenus.
7. La navigation sur Internet se fait sous la responsabilité exclusive de l'usager ou de son responsable légal pour tout mineur.
8. La Médiathèque décline toute responsabilité quant à la pertinence ou à la véracité des informations recueillies sur les sites internet consultés.

Cadre légal

Conservation des données

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données de communications électroniques, la Médiathèque conserve pour une durée de

1 an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et gendarmerie.

Sanctions

Le non-respect de la loi ou des règles de la présente Charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils informatiques, ou même l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque.

La commune de Nailloux peut alors dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes selon l'article 227-24 du code pénal punissant ce type d'infraction.

Partie à conserver par l'utilisateur.



À COMPLÉTER avant toute première connexion.

Pour l'utilisateur majeur

Je soussigné(e),

NOM **Prénom**

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ensemble des dispositions de la Charte Informatique pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet au sein de la médiathèque municipale de Nailloux.

J'accepte sans réserve de m'y engager pleinement.

Date :

Signature, précédée et de la mention « lu et approuvé »

Pour l'utilisateur mineur

J'autorise mon enfant mineur,

NOM **Prénom**

à utiliser les outils informatiques et numériques mis à disposition à la médiathèque, dans le respect de la Charte et du règlement intérieur.

Date :

Signature du tuteur ET du mineur de 12 ans et plus,
Précédée et de la mention « lu et approuvé »

En cas de changement de position du tuteur vis-à-vis de son enfant mineur, merci d'en informer la médiathèque.